

Gestion d'aires d'accueil 44 les gens du voyage

La Roche-sur-Yon Agglomération

Carine CAMPINCHI

Service Habitat et Hébergement
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85 021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tel : 02 72 78 10 91
carine.campinchi@larochesuryon.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Gestion de trois aires d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du schéma départemental, pour un total de 22 emplacements, soit 44 places caravanes.
- Gestion d'un terrain de Grands Passages (ouverture de mai à septembre) destiné aux grands rassemblements

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

La Roche-sur-Yon Agglomération - Trois aires d'accueil :

- Aire Sainte-Anne à la Roche-sur-Yon (14 emplacements – 28 places caravanes).
- Aire Les Claies à Mouilleron-le-Captif (4 emplacements – 8 places caravanes).
- Aire Les Mollaires à Rives de l'Yon (4 emplacements – 8 places caravanes).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Gens du voyage.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, Conseil Départemental, prestataire, Education Nationale, CAF.

BILAN DE L'ACTION

- Gestion confiée à l'association ACGV Services depuis le 04 janvier 2024.
- Projet social des aires d'accueil adopté en décembre 2020.
- Nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage en cours adopté en décembre 2023, avec des obligations complémentaires pour La Roche-sur-Yon Agglomération.
- Taux d'occupation des aires d'accueil en 2023 :

	Taux d'occupation
« Sainte-Anne » La Roche-sur-Yon	67 %
« Les Claies » Mouilleron-le-Captif	92 %
« Les Mollaires » Rives de l'Yon	Fermeture prolongée

- Terrain de Grands Passages : accueil de 6 groupes au cours de la saison 2023 (juin/août), dégradation de l'installation électrique imposant la fermeture anticipée du site

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023 : 270 688 €.

- Fonctionnement : 180 680 €
 - Investissement : 90 008 €
-

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 568 826 €.

- Fonctionnement : 268 826 €
 - Investissement : 300 000 €
-

PERSPECTIVES

- Etudes et travaux pour la mise en conformité du terrain de Grands Passages
- Reprise de la vétusté des équipements des aires permanentes
- Poursuite de la mise en œuvre du projet socio-éducatif, notamment sur le volet santé et scolarité
- Etudes pour mise en conformité des sites au schéma départemental 2023-2029

